

Région de l'Atlantique

Divisions de Québec et de Montréal
Chemin de fer Québec Central

Indicateur

22

Entrant en vigueur à
0300 heure avancée de l'Est,
le dimanche 26 avril 1981.

Normes régissantes:

heure avancée de l'Est et

heure normale de l'Est entrant en vigueur à
0100 le dimanche 25 octobre 1981 et

heure avancée de l'Est entrant en vigueur à
0300 le dimanche 25 avril 1982.

*L'indicateur sert strictement à informer
et à guider le personnel.*

G. E. BENOIT
Vice-président

J. G. JOANNETTE
Vice-président adjoint

J. B. CHABOT
Directeur général, Exploitation et entretien

C. H. MASSICOTTE
Surintendant, Transport

Atlantic Region

Quebec and Montreal Divisions
Quebec Central Railway

Time Table

22

Taking Effect at
0300 Eastern Daylight Saving Time,
Sunday April 26, 1981.

Governed by:

Eastern Daylight Saving Time and by

Eastern Standard Time beginning at
0100 Sunday October 25, 1981 and by

Eastern Daylight Saving Time beginning at
0300 Sunday April 25, 1982.

*For the Information and Guidance
of Employees Only.*

G. E. BENOIT
Vice-President

J. G. JOANNETTE
Assistant Vice-President

J. B. CHABOT
General Manager, Operation and Maintenance

C. H. MASSICOTTE
Superintendent, Transportation